



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Dispositif SODEF : bonification des investissements en forêt

Publics concernés

Association

Domaines secondaires

Bois et forêt

La Société de développement de l'Economie Forestière (SODEF) favorise le financement de la gestion forestière en mettant à la disposition des propriétaires sylviculteurs des prêts à des conditions bonifiées par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Échéances

Objectifs

Les financements bonifiés permettent aux sylviculteurs de réaliser leurs travaux forestiers au bon moment dans le cadre d'une gestion rigoureuse de la propriété et en respectant les recommandations posées par les itinéraires sylvicoles des documents de gestion durable.

Bénéficiaires

Les prêts consentis dans le cadre de la présente convention sont réservés :

aux personnes physiques ou morales de droit privé propriétaires ou détentrices de droits réels et actionnaires de la SODEF,

aux associations syndicales autorisées de DFCL.

Modalités

La durée initiale du prêt doit être comprise entre 1 et 7 ans. La durée est de 2 ans maximum dans le cas de prêt relais sur subvention. Le montant maximal de l'encours par emprunteur est fixé à 80.000 €. Le taux du prêt est fixe sur toute la durée du prêt. Le niveau de la bonification régionale est fixé à 1 point.

Correspondants

Bernard LAZARINI

14, Rue François de Sourdis
33077 Bordeaux cedex

05.57.57.82.70

Pascale PAREL

14, Rue François de Sourdis
33077

0557578053